



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrain à BISCHTROFF SUR SARRE

Rapport n° CP/2015/201

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain sise à BISCHTROFF SUR SARRE au profit d'un particulier.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande d'un particulier qui souhaite acquérir une parcelle située le long de la RD 8 et adjacente à sa propriété.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour les besoins du Département du Bas-Rhin, il a été convenu de répondre favorablement à cette demande.

La cession porte sur la parcelle cadastrée sous :

- Section 376/3 n°172 d'une surface totale de 1,32 are.

Il s'agit en effet d'un délaissé de voirie, qui a perdu de fait son caractère de dépendance du domaine public routier et qui peut être aliéné sans déclassement.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans le secteur, des dispositions d'urbanismes applicables, et après consultation de France Domaine, le prix de vente a été proposé à 32 €/are soit 42,24 € pour la totalité.

Le futur acquéreur a donné son accord.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- approuve la cession de la parcelle cadastrée sous section 376/3 n°172 à BISCHTROFF SUR SARRE, d'une contenance de 1,32 are, au prix de 32 €/are

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative

Elle désigne, par ailleurs, M. Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY